



Quelques exemples d'entreprises où la direction met à disposition de ses salariés des espaces appropriés à la détente :

<http://www.cadremploi.fr/editorial/actualites/actu-emploi/detail/article/salles-de-sieste-5-entreprises-qui-donnent-l'exemple.html?xtor=EPR-235>

Un article du magazine L'express au titre provocateur :

http://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/droit-travail/et-si-on-rendait-obligatoire-la-sieste-au-travail_1786096.html?bcsi-ac-f36447ef44bbdc17=25D45D2F00000303fXXR69eXFLSZyW35Suu4830odrnjBwAAAwMAAMpHdqAIBwAAAAAAAIKbGwA=

D'autres articles sur les bienfaits de la micro-sieste au travail :

<http://e-rse.net/micro-sieste-travail-avantages-productivite-bien-etre-22210/>

<http://www.latribune.fr/opinions/tribunes/la-sieste-au-travail-pour-ameliorer-la-productivite-et-les-recrutements-607795.html>

<http://www.20minutes.fr/economie/796686-20110929-entreprises-convertissent-sieste-bureau>

<http://www.detentation.com/creation-de-salle-de-sieste-de-detente-et-de-relaxation/>

<https://www.changerletravail.fr/la-sieste-au-travail>

http://www.lemonde.fr/m-perso/article/2015/07/10/la-sieste-au-travail-une-idee-qui-fait-son-chemin_4678538_4497916.html

<http://www.europe1.fr/societe/ces-quelques-entreprises-adeptes-de-la-sieste-au-travail-2729194>

Les bienfaits de la sieste au travail sur BFMTV :

<http://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/les-bienfaits-de-la-sieste-au-travail-2803-928253.html>

Des sites spécialisés dans la sieste au travail :

<http://www.mode-sieste.com/>

<http://thenapconcept.com/>

Un site qui vend du mobilier spécial « Calm Space » :

<https://www.colorinside.fr/salle-de-sieste-en-entreprise/>

Un site spécialisé dans les canapés convertibles qui vante les mérites de la sieste au travail :

<http://www.lamaisonduconvertible.fr/blog/faire-la-sieste-au-travail/>

Sur le site de Thales Avionics à Toulouse, une salle de détente aménagée au-dessus du restaurant d'entreprise :





Avec des fauteuils inclinables :



Décoré avec des posters de la Chine, pays où la micro-sieste après le déjeuner est une institution (le droit à la sieste pour les travailleurs y est inscrit dans la constitution) !